

**Minutes de la Neuvième réunion du Conseil d'Administration  
de l'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables**

Niamey, Niger, 7 Juillet 2019

*Chefs des délégations présentes*

S.E. Prof. Alpha **CONDE**, Président de la République de Guinée, Président du Conseil d'Administration de l'AREI, Coordinateur de l'Union Africaine sur les Énergies Renouvelables en Afrique.

S.E. Hage **GEINGOB**, Président de la République de Namibie

S.E. Idriss **DEBY**, Président de la République du Tchad

Dr Mohamed Shaker **EI MARKBI**, Ministre de l'Electricité et des Energies Renouvelables de l'Égypte

M. Patrick **NZUSI**, Conseiller à la Direction Afrique et Union Africaine au Ministère des Affaires Etrangères du Kenya

Dr Amani **ABOU-ZEID**, Commissaire de l'Infrastructure et de l'Énergie, Commission de l'Union Africaine (CUA)

M. Stefano **MANSERVISI**, Directeur Général, pour la Coopération Internationale et le Développement, Commission Européenne (CE)

S.E Alexandre **GARCIA**, Ambassadeur de France au Niger

M. Daniel **SCHOTH**, Directeur par Intérim des Energies Renouvelables, Banque Africaine de Développement (BAD)

**1. Ouverture de la réunion**

Son Excellence le Président Alpha Condé, Président du Conseil d'Administration de l'AREI a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil et à tous les observateurs et a déclaré ouverte la réunion.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté.

**3. Adoption du compte rendu de la septième réunion du Conseil d'Administration tenue à Addis-Abeba le 10 février 2019**

Les minutes de la septième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration tenue à Addis Abeba le 10 février 2019 ont été adoptées.

**4. Rapport d'Activités de l'IDU et du Comité Technique Intérimaire**

**a) Présentation des activités du CTI depuis février 2019**

Depuis sa mise en place, le Comité Technique Intérimaire s'est réuni quatre fois :

- les [01 – 03 Avril](#) 2019 à Bruxelles ;
- les [28- 30 Avril](#) à Conakry ;
- les 27 – 29 Mai 2019 à Bruxelles et
- le 09 juin à Conakry.

Comme demandé par le Conseil le CTI a travaillé sur:

- la Préparation du Conseil Extraordinaire de Conakry - 11/06/2019
- les recommandations pour l'identité juridique de AREI et de son siège

Le Conseil Extraordinaire ayant pour objectif de commencer à rattraper le retard accumulé sur la présentation des projets sur les objectifs de 10 GW pour 2020 - il a été adopté en février 2019 - la tenue de deux Conseils Extraordinaires dédiés exclusivement à l'adoption de nouveaux projets

Ainsi le 11 juin dernier à Conakry le travail du CTI a permis au Conseil d'adopter 104 projets et un ensemble de recommandations pour permettre le respect des règles de gouvernance et des critères de l'AREI afin d'optimiser l'amélioration de sa mise en œuvre.

A noter que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration présents à Conakry ont constaté et félicité le travail fait par le CTI et la rigueur qui s'en dégage, permettant de rattraper le retard installé. A noter que sur l'ensemble des projets présentés initialement - le CTI a rejeté des dizaines de projets ne répondant pas aux critères de l'AREI.

Le CTI - a pris bonne note des instructions du Conseil et veillera autant que faire se peut à respecter les règles d'équité entre les régions en général et les pays en particulier comme cela est prévu dans la gouvernance de l'AREI.

#### b) Recommandation du CTI pour les perspectives de 300 GW - 2030

Le CTI recommande :

- L'analyse des perspectives de réalisation de 300 GW pour 2030 avec une proposition à mi-parcours de préférence pour 2025 sur un minimum de 150 GW ;
- D'encourager l'ensemble des pays africains à adopter des cadres réglementaires permettant l'implication du secteur privé dans le domaine de l'énergie et en particulier dans les énergies renouvelables, et cela comme priorité pour l'ensemble des pays membres de l'Union Africaine afin de pouvoir réaliser les 300 GW en 2030.

A noter que ces recommandations ont également été portées par la seconde réunion Ministérielle du 10 juin à Conakry.

Le Conseil a adopté ces deux recommandations.

c) Présentation des décisions du Conseil d'Administration Extraordinaire de l'AREI du 11 juin 2019 à Conakry

Le Conseil a adopté l'ensemble des recommandations du CTI pour la création de nouvelles rubriques de classification pour les projets.

A noter que dans une volonté de digitalisation maximale comme adopté par le Conseil le 10 février 2019 lesdites rubriques sont disponibles sur le site internet de l'AREI.

Le Conseil a adopté les 104 projets soumis par le CTI le 11 juin dernier. La répartition régionale des 104 Projets est la suivante :

- Afrique Australe – 96 MW
- Afrique Centrale – 449,4 MW
- Afrique de l'Est – 1 089,8 MW
- Afrique du Nord – 627 MW
- Afrique de l'Ouest – 401 MW
- Projets régionaux – 258,75 MW

Ce qui représente un montant de 3.348 millions d'euros (soit 3.780 millions de dollars US) et une puissance de 2.9 GW

A noter qu'à ce jour plus de 140 Projets sont à l'étude pour Présentation à New York pour adoption.

Le Président du Conseil d'Administration – S.E. le Professeur Alpha Condé et le Président Idriss Deby ont rappelé au CTI de veiller au respect scrupuleux de l'équité entre les différentes régions d'Afrique.

d) Actualisation des projets labellisés par le CTI

Le Conseil a pris note que le CTI a labellisé 69 nouveaux projets,

Le Conseil a encouragé tous les pays d'Afrique à soumettre au CTI leurs projets d'énergie renouvelable et a exhorté l'Union Africaine à s'y impliquer davantage.

e) Consultations Régionales et Plateformes de formation

Les plateformes régionales de formation technique se déroulent selon le calendrier adopté pour une dynamique inclusive de développement de capacité de tous les acteurs.

**La première plateforme** s'est déroulée à N'Djamena du 09 au 12 avril 2019. L'objectif était d'engager des discussions techniques en vue de relever certaines barrières déjà recensés lors du déploiement à grande échelle au titre de l'Afrique centrale des énergies renouvelables.

**La seconde plateforme** s'est tenue le 13 et 14 juin 2019 à Conakry avec pour objectif d'engager des discussions sur la législation des réglementations du secteur des énergies renouvelables ainsi que le dépistage des projets et opportunités d'investissements.

**La troisième plateforme** aura lieu au Caire les [21 et 22 août](#) avec pour thématique les stratégies d'investissements dans les réseaux et la capture des valeurs socio-économiques avec un focus sur le développement des ressources humaines.

La quatrième plateforme des discussions sont en cours avec le Kenya pour l'organisation de cette plateforme qui aura pour thématiques les instruments politiques tels que les enchères et les appels d'offres ainsi que la gouvernance et la réglementation. La rencontre se tiendra vers la fin du mois d'octobre 2019.

La cinquième plateforme se tiendra en Namibie les [18 et 19 décembre](#) juste après la réunion ministérielle des [16 et 17 décembre 2019](#). Les thématiques retenues pour cette rencontre sont les mécanismes de soutien à l'investissement et la capture des valeurs socio-économiques avec focus sur les Femmes.

La Restitution Continentale est prévue à Conakry durant la semaine [du 27 janvier au 1<sup>er</sup> Février](#).

## 5. Personnalité Juridique de l'AREI et Siège

La décision du 7ème Conseil d'Administration avait instruit le CTI d'analyser les propositions de l'IDU et de présenter des recommandations au Conseil sur la personnalité juridique de l'AREI et le siège

### A. Personnalité Juridique

Le CTI recommande au Conseil qu'AREI reste une initiative, au minimum pour les 5 prochaines années. Le Conseil adopté la recommandation du CTI et confirme que Lorsqu'AREI atteindra ses objectifs fixés à 2025-2030, la transformation en Organisation Internationale avec un fonctionnement à la charge des 55 pays africains de l'Union Africaine pourra être envisagée.

### B. le Siège de AREI

Le CTI a présenté ses amendements aux critères proposés par l'IDU et présenté les recommandations communes à la Réunion Ministérielle de Conakry.

Recommandations qui ont été adoptées par le Conseil.

Le Conseil a en outre ajouté un critère qui a été adopté à la majorité des votants : le siège sera de préférence installé dans un pays n'abritant pas ou peu d'organisation de l'Union Africaine.

Le CTI a présenté les 3 pays membres du Conseil ayant candidatés pour abriter le siège : l'Egypte, la Namibie et le Tchad.

Le Conseil a accepté les 3 candidatures et a rappelé :

- la recommandation de choix par consensus,
- le dernier critère demandé par les Chefs d'Etat présents, de privilégier comme pays hôte celui ayant peu ou pas d'organisation de l'Union Africaine.

Si les pays candidats n'arrivent pas à faire le consensus, chaque pays doit soumettre un dossier complet répondant aux critères approuvés, à l'attention du CTI pour évaluation.

## 6. Budget IDU 2020

Le budget 2020 a subi une augmentation de 9% par rapport à celui adopté en 2019. Le Conseil d'Administration a pris note mais demande qu'un budget prévisionnel (2020) détaillé lui soit soumis au plus tard lors du Conseil d'Administration de janvier/février 2020 à Addis-Abeba.

## 7. Divers

### *A. Les 3 millions d'euro de subvention de l'UE pour le fonctionnement de l'IDU*

Constatant qu'à ce jour la BAD n'a toujours pas accepté les fonds, l'Union Européenne a proposé dans une volonté d'accompagner l'IDU dans sa dynamique positive et lui permettre le renforcement de ses capacités de mettre cette somme à disposition pour le recrutement des experts majoritairement africains, ce par la procédure de recrutement de l'Union Européenne.

Le Président du Conseil a remercié l'Union Européenne de son engagement constant pour l'AREI et a salué la proposition permettant la résolution de cette situation.

Le Conseil d'Administration a adopté la proposition et autorisé l'IDU et l'UE à travailler ensemble afin de recruter des experts pour l'IDU dans les meilleurs délais.

### *B. les 24 Projets adoptés en 2017*

La Directrice de l'IDU dans une volonté de rigueur et de transparence a demandé au Conseil lui permettre de demander au CTI de ré-analyser les 24 projets adoptés en 2017 afin que la méthode retenue par le CTI et appliquée pour l'adoption des 104 projets du 11 juin 2019 soit appliquée de façon transparente et présentée au prochain Conseil d'Administration Extraordinaire à New-York.

Le Conseil a accepté et instruit le CTI de présenter le compte rendu précis relatif aux 24 projets adoptés en 2017, lors du Conseil Extraordinaire de New York.

### *C. Réclamations de Mr Seyni Nafo*

Le Conseil tenant compte des réalités constatés et des règles et procédures de la fiducie (BAD), a rejeté l'ensemble des demandes - les considérant abusives et non justifiées.

## 8. Clôture de la réunion

Le Conseil a souligné le travail constant de l'IDU depuis la nomination de la nouvelle directrice et a encouragé le Comité Technique Intérimaire dans sa rigueur et son engagement.